1 2

Abus sexuels dans l'église Oser faire face

Gabriel Ringlet

24 octobre 2015, La Pelouse Bex Conférence enregistrée (1)

29 octobre 2015, Université de Fribourg Suisse

(1) Nous remercions Marie-Madeleine Zufferey-Sudan qui a dactylographié le texte de la conférence et Gabriel Ringlet qui l'a relu et adapté.

Ouverture

Merci à vous, Sœur Adrienne, merci à vous Monsieur le Président et à travers vous cher Jacques, le Groupe SAPEC, coorganisateur de notre rencontre. Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous.

Alors avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important, je crois - parce que je ne suis en rien un spécialiste des ces questions, je suis un témoin de première ligne, disons - je crois qu'il est important que je vous dise par quels chemins je me suis trouvé interpellé, et pas uniquement dans l'Église d'ailleurs. Et pour cela, je dois d'abord vous raconter les évènements qui m'ont bouleversé durant l'été 1996. Il y a presque vingt ans.

Julie et Mélissa

Cette année-là, au milieu du mois d'août, je me trouvais à l'étranger lorsqu'un appel téléphonique me demande de rentrer d'urgence au pays : on venait de découvrir les cadavres des deux petites Julie et Mélissa, victimes de Marc Dutroux, et les familles me demandaient de préparer avec elles la cérémonie du dernier adieu que j'ai concélébrée avec un ami prêtre-ouvrier.

Lors de la soirée où nous allions construire ce qu'on a appelé à l'époque de « blanches funérailles », les familles me proposent de prendre en charge ce qu'il est convenu d'appeler traditionnellement l'homélie.

C'était impossible.

C'était totalement impossible.

On ne parle pas dans ces circonstances-là.

On s'agenouille et on se tait.

Seul le silence peut tenir debout au bord du gouffre. Et encore. Un silence très blanc.

Mais une homélie de silence, apparemment, ce n'était pas prévu par la liturgie. Du coup, devant l'immensité de ce fait divers, il a bien fallu tenter, vaille que vaille, lui faire un peu de place dans notre finitude¹.

Alors, j'ai pensé à Sylvie Germain, la grande, l'immense romancière Sylvie Germain. Et à Lucie, l'héroïne de *L'Enfant Méduse*, saccagée, elle aussi, par un pédophile, et que la romancière va conduire sur le chemin de la longue patience en espérant, je cite, qu'une « seconde naissance », qu'une seconde enfance naisse en elle ². Mais pour Julie et Mélissa, pour leurs parents, pour tout un pays à ce moment-là, quelle seconde enfance ? Non, non, les parents ont hurlé, non, même ces mots-là, ils ne pouvaient pas les entendre.

En rentrant chez moi, ne sachant absolument pas ce que j'allais dire aux funérailles le lendemain, je me suis replongé dans ce roman bouleversant de Sylvie Germain, Éclats de sel³, avec l'espoir peut-être, qu'il allait me permettre de rejoindre une impossible parole. Et me

_

¹ Sylvie Germain, *Immensités*, Gallimard, 1993, p. 194.

² Sylvie Germain, L'Enfant Méduse, Gallimard, 1992.

³ Sylvie Germain, Éclats de sel, Gallimard, 1996.

voilà en plein milieu du texte, en pleine neige, derrière « une petite silhouette couleur de prune, immobile sur le bord de la route ».

C'était « un enfant d'une huitaine d'années environ », l'âge des deux petites. « Il contemplait le sol. » À un moment, « il plongea une main dans sa poche et en extirpa une poignée de graines qu'il jeta sur la neige, en direction d'une ombre d'oiseaux de passage. Et celle-ci s'immobilisa un instant ».

Ludvick, le personnage principal d'Éclats de sel, demande à l'enfant :

- « Mais que fais-tu?
- Tu vois bien, répond le gamin, je donne la becquée aux ombres des oiseaux.
- En voilà une idée ! Ce sont les oiseaux en chair et en plumes qui ont faim, pas leurs ombres.
- Je sais, dit le gamin, qui n'en continua pas moins à nourrir ses chimères d'oiseaux.
- C'est quoi au juste la grenaille que tu leur lances ?
- C'est du sel. »

Ludvick entra dans le jeu :

- « Du sel ? Bonne idée. Et tu en as déjà beaucoup capturé comme ça, des ombres d'oiseaux, avec ce système ?
- Capturer ! Quel vilain mot, réplique l'enfant, qui poursuit, presque à mi-voix, et comme s'il devenait adulte tout d'un coup : Tu vois, ces ombres sont pareilles à l'éclat des étoiles dans la nuit, les reflets des nuages sur les champs, et le sourire des gens qu'on aime, on ne peut pas les attraper, mais on peut faire alliance avec eux, leur promettre, se promettre à soimême, de ne jamais les oublier. »

J'ai lu ce passage lors de la cérémonie, dans mon homélie. Certains n'ont pas compris. Mais beaucoup, beaucoup m'ont écrit pour me dire à quel point le petit garçon de Sylvie Germain leur avait permis de rejoindre l'ombre de Julie et Mélissa.

Par la suite, je veux dire après l'enterrement, tous les dimanches pendant plus de deux ans - j'ai dû changer complètement mon horaire dominical dans mon prieuré - nous nous sommes réunis à quelques-uns autour des parents et nous avons organisé la fameuse marche blanche qui allait rassembler, dans les rues de Bruxelles, trois cent mille personnes, le 20 octobre 1996.

Mais la véritable retombée, concrète pour moi, c'est qu'à la suite de l'affaire Julie et Mélissa, plusieurs victimes de pédophilie se sont adressées à moi. Je le répète, je ne suis en rien un expert dans le domaine des abus sexuels. Je ne pouvais les accompagner ni sur le plan juridique ni sur le plan thérapeutique. Et elles le savaient. Mais elles s'adressaient quand même à moi et voulaient me faire entendre une souffrance que je qualifierai, faute de mieux, de « souffrance spirituelle » si vous voulez bien entendre le mot dans un sens très large qui dépasse la frontière des seules religions. Car toutes les personnes qui sont venues me voir n'étaient pas croyantes, loin s'en faut.

À ce moment-là - je veux dire au moment où j'accompagnais dans la suite de cette affaire Dutroux -, à ce moment-là, je ne savais pas qu'une quinzaine d'années plus tard, j'allais me trouver confronté à nouveau au drame de la pédophilie, avec cette fois une circonstance terriblement aggravante : elle touchait mon Église de plein fouet.

Une commission parlementaire

Lorsqu'éclate, en avril 2010, ce qu'on a appelé en Belgique l'affaire Vangheluwe, du nom de l'évêque de Bruges, c'est très peu dire que la Belgique se trouve à nouveau sous le choc. Exactement comme lors de l'affaire Dutroux. « On n'est pas en face d'un évènement ponctuel, on n'est pas face à un gigantesque et monstrueux fait divers » comme l'écrit la très sérieuse « Revue Nouvelle », mais face à une question bien plus fondamentale qui touche le cœur de l'institution ecclésiale elle-même.

C'est qu'à la suite des révélations relatives à l'évêque de Bruges, quatre cent soixantequinze personnes vont déposer un dossier pour dénoncer les abus dont elles ont été victimes au sein de l'Église. Personne, ni dans les médias, ni dans l'opinion publique, ni dans l'Église elle-même, personne ne s'attendait à un tel déferlement. L'indignation est évidemment générale, mais elle va prendre encore beaucoup plus d'ampleur devant la réaction de l'Église officielle et devant la réaction du primat de Belgique en particulier, Mgr Léonard, c'est-à-dire une réaction extrêmement maladroite qui va choquer tout le pays.

Et pourtant, je voudrais faire preuve d'un tout petit peu de compréhension. Je comprends parfaitement que la hiérarchie était, c'est le mot, tétanisée. Mgr Vangheluwe, je l'ai rencontré à plusieurs reprises était peut-être l'évêque le plus affable de notre pays. Il était admirablement bien vu de ses collègues, il était très, très aimé d'eux. Mais alors que l'émotion du pays était à son comble, la hiérarchie, dans un premier temps, n'a pas vu ou n'a pas voulu voir l'ampleur de ce qui advenait. Les premières interventions médiatiques ont été véritablement catastrophiques. Il y avait des journaux télévisés tous les soirs qui étaient des éditions spéciales. Je crois que quand on reverra les archives, les évêques vont devoir se demander comment il est possible qu'ils se soient présentés devant les médias de cette manière-là. Et l'erreur, l'erreur grave, on y reviendra certainement, a été de vouloir traiter la question en interne au lieu de dialoguer immédiatement avec la société civile.

Je suis absolument convaincu de la sincérité de la hiérarchie, de la hiérarchie catholique, lorsqu'elle met sur pied, je cite, une « Commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans le cadre d'une relation pastorale ». Donc, il y a eu cette décision, mais cela restait « interne », même si la Commission avait à sa tête, le professeur Adriaensens, qui est dans notre pays un pédopsychiatre réputé, et même si, j'en suis convaincu, il a pu travailler en autonomie. Mais c'est l'image, si vous voulez c'est le symbole que cela représentait dans la société.

Et c'est alors, devant une hiérarchie qui restait complètement bloquée face à des médias déchaînés, que le Parlement - ce qui est quand même quelque chose d'assez exceptionnel - que le Parlement décide de s'emparer du dossier, et de prendre ses responsabilités en créant, à la Chambre, je cite - chaque mot compte - une « Commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église. » Il s'agit de l'entièreté du Parlement Belge, ça concerne toutes les communautés du pays, tous les partis confondus et bien sûr, et on le sait, des abus de pédophilie ont lieu dans d'autres institutions, scolaires, sportives et hélas familiales. L'Église n'est pas seule, mais la Commission a quand même voulu en créant sa Commission, dire : nous regardons l'entièreté des abus, mais avec un chapitre particulier où nous nous adressons à l'Église, et notamment à l'Église catholique.

Je peux témoigner que les députés ont mené un travail acharné. C'est une des Commissions les plus extraordinaires dans l'histoire des dix dernières années dans notre pays. Du 28 octobre 2010 au 31 mars 2011, cette Commission présidée par une socialiste, Madame

Karine Lalieux a auditionné cent dix personnes, tenu soixante réunions. Et son rapport de près de cinq cents pages, non seulement fait autorité, mais ce rapport - avouez quand même que c'est original de la part d'un Parlement - fait une proposition concrète à l'Église, on y reviendra, et ajoute soixante-neuf recommandations.

Cette Commission a souhaité me recevoir. Elle m'a convoqué le 26 janvier 2011. Elle savait qu'un certain nombre de victimes s'étaient adressées à moi et voulait en quelque sorte m'entendre à un double titre : comme porte-parole de ces personnes abusées - je vais y revenir mais en me demandant aussi de proposer au Parlement ma lecture personnelle comme théologien, des abus sexuels dans l'Église.

Et donc ce que je vais vous dire maintenant est fort proche de ce que j'ai déclaré à la Commission. Et comme c'est concret, je pense que ça pourra aussi aider à notre débat et à notre rencontre.

Laura

Lorsqu'éclate cette affaire Vangheluwe, plusieurs dizaines de personnes, victimes de pédophilie, cette fois-ci strictement dans l'Église catholique, s'adressent à moi. J'ai beaucoup, beaucoup écouté, beaucoup lu aussi, parce que la plupart des personnes abusées m'ont mis par écrit le récit de leur douloureuse traversée. Ça m'a pris beaucoup de temps, parce qu'il s'agissait même parfois, d'un véritable mémoire qui me permettait quasi de suivre au jour le jour, l'histoire d'un abus et ses retombées pendant plusieurs années.

La grande majorité de celles et ceux que j'ai rencontrés ont souhaité, très, très clairement, garder l'anonymat. Certains n'avaient jamais parlé de leur situation à leurs proches. Et certains m'ont dit : « Je sors de l'anonymat pendant quelques heures pour vous et puis je rentre dans l'anonymat. » C'est un choix respectable. Mais plusieurs m'ont demandé d'évoquer publiquement ce qu'ils ou ce qu'elles m'avaient confié.

Je ne dispose, bien entendu, que d'une vue partielle de la situation. J'aurai dû, j'aurais peutêtre voulu rencontrer aussi suffisamment d'abuseurs. J'en ai rencontré deux. Par ailleurs, il existe des centaines d'autres témoignages, sans compter tous ceux qui sont restés dans l'ombre. Pour que ceux qui me sont parvenus – 37 exactement – éclairent la Commission, j'ai pensé que je devais me situer à la fois dans l'écoute et « outre-écoute », ce qui explique les deux moments de l'exposé qui va suivre.

Parce qu'il ne suffit pas d'accueillir le récit d'une destruction – c'est important d'accueillir - mais il faut encore l'analyser et, au-delà si possible, puisqu'il y a eu destruction, proposer des pistes de reconstruction. J'imagine que c'est pour cela que nous sommes ici ce soir.

Alors, comme devant le Parlement Belge, je voudrais d'abord vous parler de Laura. Laura c'est un pseudonyme bien sûr, et c'est le nom d'une des petites filles qui a été abusée, qui est aujourd'hui une adulte et qui me l'a demandé, qui m'a demandé que je parle d'elle au Parlement et qu'en tout cas j'évoque son témoignage en me basant sur un texte de 200 pages. Mais un récit qui sonne si juste, qui raconte avec une telle force ce qui s'est passé, qu'il acquiert, au fil des pages, un statut d'universalité. Et un récit d'autant plus convaincant qu'il parvient jusqu'au bout et malgré le tragique de la situation, à en respecter la complexité et même à garder une certaine sérénité. Ce n'est pas du tout un texte revanchard, c'est un texte tout en nuances que le témoignage de Laura!

Tout au long de la lecture, je me disais : mais où a-t-elle trouvé cette force ? En écrivant Personne ne te croira – c'est le titre qu'elle a donné à son histoire –, Laura est devenue multiple. Unique et multiple. Une histoire dédicacée – je la cite – « à toutes celles et à tous ceux qui sont restés sans voix », une histoire offerte surtout à sa famille (car c'est par le biais de ce récit qu'elle lui parlait pour la première fois), offerte à sa thérapeute, mais qu'elle a souhaité partager plus largement. C'est pour cela qu'elle me l'a envoyé, parce que, me disaitelle dans un courrier d'accompagnement, « je rêve que moi aussi j'ai peut-être quelque chose à donner! »

Alors j'ai retenu en priorité dans ce « quelque chose » de Laura, les passages que je retrouve dans tous les témoignages, dans les 36 autres. Et Laura, vous allez l'entendre, va me servir de guide, mais derrière elle, ils sont plus de trente à marcher, en tout cas, à marcher dans les textes que moi j'ai reçus.

Laura a 12 ans lorsqu'elle est abusée par le curé de son village. « J'étais une petite fille, m'écrit-elle dans une lettre d'accompagnement, mais à 12 ans je ne savais plus ce que c'était qu'être une enfant. Le village où je suis née était sans doute trop petit pour ce prêtre perdu... » Remarquez déjà quelle distance !

Cet abus va durer des années. Et Laura va tenter d'alerter, elle va appeler à l'aide. Il ne faut pas croire que la petite fille est restée passive. Elle va aller voir - je n'en crois même pas mes oreilles moi -, elle va aller voir le curé de la paroisse voisine, le doyen, une religieuse, un professeur de collège, un missionnaire rentré d'Afrique et un confesseur de passage dans la paroisse. Les six vont l'écouter. Certains vont même l'écouter très attentivement. Mais la réponse est toujours la même : « Je ne peux rien faire ». « Pourquoi me dis-tu ça à moi ? C'est à toi de prendre une décision. » « C'est toi qui dois partir. » Ou pire : « Tu as fait une grosse bêtise, Laura, tu n'en parles à personne, on oublie. » Ou encore : « Laura, tout ça, c'est du passé. Tu as l'avenir devant toi, tourne-toi vers l'avenir maintenant. »

Laura mesure alors, dramatiquement, qu'elle ne peut pas raconter, que personne ne peut comprendre. Elle se dit même que c'est peut-être elle, la coupable. Et elle va jusqu'à écrire dans son texte : « Il va être perdu à cause de moi ». Alors elle va se confesser avec l'espoir d'effacer la faute qu'elle commet pour se sentir neuve. Elle supplie, je cite : « Pardon, pardon d'être ce que je suis, Seigneur. Pardon de faire ce que je fais. Pardon. » Elle se sent de plus en plus coupable, elle se sent de plus en plus malade. Il lui arrive - ça ne vous surprendra pas - de penser au suicide. Si le temps pouvait s'arrêter. Si je pouvais tomber morte...

La première chose qui m'a frappé dans le récit de Laura – elle y revient souvent, souvent, souvent –, c'est le poids du silence ecclésial qui l'a blessée dit-elle, bien plus encore que la blessure de son abuseur. Il faut oser l'écrire! Un silence qui impose à la victime le déni de son expérience et l'accule finalement au déni d'elle-même.

Et ce silence, je le retrouve vraiment comme une ligne de force dans presque tous les témoignages reçus. C'est le premier accent quand je lis les témoignages.

Comme ce jeune garçon, par exemple, abusé dans son collège, lorsqu'il est au tout début des études secondaires, qui va voir le directeur de cet établissement et qui reçoit comme réponse : « Tu ne parles de ça à personne, surtout pas à tes parents. Si tu en parlais, tu commettrais un péché mortel ». (Fin de citation) Donc, une immense chape de silence. On y reviendra.

La seconde chose qui m'a marqué dans les témoignages, et qu'une fois encore Laura explicite avec une énorme justesse et que je pourrais synthétiser en parlant d'une triple destruction. Mais c'est évidemment réducteur. Mais vous allez comprendre à travers ces quelques éléments :

- Une destruction physique, bien entendu. Laura va connaître six années de traitement uniquement gynécologique pour vraiment réparer son corps.
- Une destruction affective et psychologique : dix ans de psychothérapie.
- Mais aussi et il me semble que dans toutes ces questions on en parle moins et c'est pour cela que je me suis un peu préoccupé de cette question c'est une destruction spirituelle.

Je ne suis pas compétent pour analyser les deux premières, mais un peu mieux placé pour aborder la troisième. C'est pour cela que les victimes sont venues me voir.

« L'Église m'a construite » m'écrivait Laura. Elle était une petite fille modèle à l'église. Elle était tout le temps à l'église, elle voulait tout le temps servir le curé. « L'Église m'a construite et l'Église m'a détruite. Je ne suis plus croyante ». Je résume la suite en mêlant mes mots aux siens: « Grâce à la médecine, grâce à la psychologie, grâce à l'écriture, j'ai beaucoup progressé, mais, malgré ces progrès, malgré ma distance radicale à l'égard de cette institution qui m'a tant fait souffrir, il manque encore quelque chose à ma guérison : que l'Église, non seulement accepte sa responsabilité, mais qu'elle le dise beaucoup, beaucoup plus clairement, beaucoup plus chaleureusement, et que surtout, elle entame une œuvre de réparation et de reconstruction en s'imposant à elle-même une réflexion fondamentale. Par mon témoignage, j'espère y contribuer. » Quelle lucidité dites-moi!

Là encore, Laura est nombreuse. Son interpellation à l'institution revient presque dans tous les témoignages. J'en cite quelques-uns au vol, simplement en changeant les prénoms puisque les personnes m'ont demandé de ne pas utiliser leur prénom bien sûr, mais j'en ai pris quelques-uns, simplement une phrase de chacune ou chacun :

Françoise: « J'ai besoin d'apaisement. Et cet apaisement ne viendra que si j'entends de l'Église une parole vraie ».

André: « Le plus dur pour moi : ne plus pouvoir trouver le Christ dans l'Église ».

Élisabeth: « J'attendais des gens d'Église une conscience de leur responsabilité spirituelle. Tout ce qui les intéressait, c'était de connaître le nom de mon abuseur ».

Madeleine : « Un prêtre m'a volé ma vie, j'attends que vous le reconnaissiez et que vous répariez spirituellement. »

Jean: « La foi comptait beaucoup pour moi. Elle est détruite. Je ne crois plus. Mais mon drame spirituel reste terrible ».

Astrid: « Très jeune déjà, j'allais à l'Église. Ça comptait beaucoup pour moi. J'aimais bien qu'on me parle de l'Évangile. J'y croyais. Mais on a brisé l'Évangile en moi. Qui me le rendra? » Elle est terrible cette phrase : « On a brisé l'Évangile en moi »...

Christine: « J'ai besoin de justice. J'ai besoin de pardon. J'ai surtout besoin d'une réparation symbolique. Je dérange tout le monde avec ma blessure. Je me sens exclue d'un lieu d'appartenance auquel je tenais. J'attends une réparation spirituelle. »

Je me suis demandé - et c'est ici que je franchis une étape et me situe maintenant « outreécoute », ce que pourrait être cette réparation. Quand l'âme est blessée, comment répare-ton l'âme ? Le corps, c'est déjà si difficile, et le cœur. Mais l'âme ? Et si le mot « âme » vous semble trop connoté, parlons de souffle, le souffle qui anime toute vie. Comment retrouver souffle ? me demande Laura.

La réparation institutionnelle

Alors je vais risquer une proposition. Une proposition en cinq points. C'est celle qui était annoncée dans les documents relatifs à la conférence. Ce sont les cinq points que j'ai développés au Parlement. Des points qui comportent à la fois du proche et du lointain, du plus matériel et du plus spirituel. Et une proposition - on vous le disait tantôt - que j'appelle, faute de mieux, « une réparation institutionnelle ». Une réparation de la part de l'institution à laquelle j'appartiens. À laquelle j'appartiens pleinement. C'est beaucoup trop facile de se désolidariser quand tout va mal. Est-ce que la communauté ecclésiale dont je fais partie a été suffisamment attentive aux signes qui auraient pu l'alerter ?

Ce serait aussi beaucoup trop facile d'isoler l'abuseur, de se contenter de l'écarter, de le juger, de le condamner, de le réduire à son crime, comme si moi, son frère en humanité, je n'y étais pour rien.

Quelle est ma part de responsabilité à son égard ? Quand un prêtre fait du mal au plus petit d'entre les miens, je ne peux pas ne pas me poser la question : « Et toi, où étais-tu à ce moment-là ? » Je ne veux surtout pas verser dans un culpabilisme qui ne construirait rien, mais je ne veux pas non plus échapper à une responsabilité collective qu'il faut tenter d'exprimer avec le plus de justesse possible. D'où la proposition que j'explicite maintenant devant vous et qui touche, je vais reprendre chaque mot, à *l'histoire*, au *financement*, au *pardon*, à la *sexualité* et au *pouvoir sacré*. C'est sur ces cinq plans-là, qu'à mon avis, il faut travailler.

Un important travail de mémoire

L'histoire. La réparation institutionnelle à mes yeux en tous cas - et le Parlement a beaucoup débattu de cela avec moi - passe d'abord par un important travail de mémoire. Il faut que nous écrivions l'histoire d'une occultation. Je parle bien d'une histoire scientifique, d'une histoire indépendante. Je ne vois pas pourquoi un département de théologie morale ou d'histoire de l'Église d'une université ne s'emparerait pas d'un projet de recherche, ne consacrerait pas un certain nombre de mémoires et de doctorats à une question aussi grave. Une partie des sources existent. D'autres sources sont encore à chercher. Il faut les réunir, il faut les interpréter. L'enquête doit aller jusqu'à la racine. On ne peut pas réduire un phénomène d'une telle ampleur aux seules déviances individuelles. En d'autres termes, il faut mettre au jour les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église.

Certains, je le sais, certains dans la hiérarchie, ont reconnu ce silence coupable pendant des décennies et l'ont dénoncé. En tous cas, pour me centrer sur la seule Belgique, cette dénonciation est toute récente. Une dénonciation publique très claire de la part des évêques belges. Mais je le dis, elle est toute récente et elle s'est faite sous la pression du Parlement. Sans la Commission parlementaire, jamais l'Église de Belgique n'aurait pris position. Mais très heureusement, d'un mal peut sortir un bien. La situation de départ, terriblement mal engagée, a provoqué un tel tollé, qu'au résultat final l'Église est allée beaucoup plus loin qu'elle ne l'avait jamais imaginé elle-même. Et là, le résultat est positif. On doit dire à la petite Laura - c'est ça que j'appelle un travail scientifique - pourquoi, à six reprises, dans sa seule région, à propos de sa seule personne, chacun a occulté. Six fois. Je n'étais pas prêtre au moment des faits, mais si je l'avais été, j'aurais pu être ce curé qu'elle appelait au secours et qui allait lui dire de tourner la page... Pourquoi est-ce que moi à l'époque, j'aurais été différent de mes confrères? Je ne suis pas plus parfait qu'eux. Terrible emprise d'une institution sur la conscience d'un individu, même sincère. Car je suis convaincu de la sincérité des six personnes. On n'échappera pas à l'histoire de cette emprise - là.

Une réparation financière

La réparation institutionnelle passe aussi par une réparation financière.

Je sais que c'est une question difficile, controversée, y compris juridiquement : nous parlons de faits prescrits. Pour les faits en cours, il y a un tribunal, il y a des jugements, il y a des procès et il y a des condamnations y compris financières, extrêmement claires. Nous parlons de faits prescrits, donc ce n'est pas si simple.

Certaines victimes ne demandent rien. Elles ne veulent même pas entendre parler de cela.

D'autres n'en sortent pas, même aujourd'hui et doivent encore faire des démarches d'accompagnement qui leur coûtent très cher. Une des victimes m'a dit qu'elle avait perdu complètement la valeur de sa maison, pour payer toutes les thérapies qu'elle avait subies.

Mais pour moi, la réparation financière n'est pas qu'une question individuelle. Elle devrait aussi pouvoir permettre des dépenses plus larges comme celle que je viens d'évoquer dans mon premier point, par exemple, financer des domaines de recherches, des projets d'équipes éducatives qui travaillent à la promotion de la santé. Il y a beaucoup de travail préventif qui peut être fait et tout cela en concertation avec les pouvoirs publics et les pouvoirs ecclésiaux.

Devant la Commission parlementaire, je me suis permis, très délicatement, d'interpeller mon Église, diocèses et congrégations confondus, en lui demandant de faire un grand geste, même si, juridiquement, elle n'y était pas contrainte. Et même si, financièrement, en Belgique, la situation financière de l'Église est beaucoup moins confortable que le public ne l'imagine. Malgré cela, malgré le fait que ce n'était pas du tout une évidence de trouver l'argent, qu'il fallait vendre certaines choses auxquelles on tenait très fort, qu'elle ose s'avancer en première ligne, s'il le faut. Et je disais devant les parlementaires, et je suis convaincu que c'est ce qui s'est passé aujourd'hui, que ça la grandirait si elle faisait ce grand geste, que cela pourrait recréer de la confiance, y compris à l'intérieur des communautés chrétiennes qui ont été, je vous l'assure, singulièrement ébranlées et qui, j'en suis sûr, approuveraient une telle réparation qui est plus que matérielle, qui est aussi symbolique. Et c'est exactement ce qui s'est passé, l'Église s'est engagée fortement du côté financier, on y reviendra. Et cela a provoqué un débat extrêmement positif dans l'ensemble des paroisses et des institutions.

Une demande de pardon

La réparation institutionnelle, troisième point, ne peut pas échapper à *la demande de pardon*. Je vais être nuancé, parce que le mot peut faire difficulté, ce que je comprends parfaitement. Il peut être ambigu. Et le mot pardon, on ne le dit pas assez, n'est pas du tout, d'abord et en premier lieu, un mot religieux. En aucune façon, le pardon ne peut se substituer à la justice. En aucune façon. Mais même justice étant rendue, la question du pardon se pose. Et en tout premier, la demande de pardon de l'abuseur, ça va de soi. La victime a besoin d'entendre de ses lèvres à lui, qu'il reconnaît les faits et qu'il lui demande pardon. Mais nous nous trouvons aussi devant une dimension sociale de l'offense : au-delà de l'agresseur X, c'est une collectivité qui a enfermé la victime dans son mal. Alors moi, j'aimerais que la hiérarchie, que les prêtres, que les communautés chrétiennes, prêtres et laïcs confondus, osent s'impliquer ensemble dans ce pardon plus large pour indiquer publiquement que la responsabilité n'est pas qu'individuelle. J'y insiste, j'ai senti une très grande déception et une révolte chez beaucoup de victimes, parce que ce pardon du bout des lèvres leur paraissait trop formel. Elles veulent des paroles, elles et ils veulent des paroles qui prennent chair. Elles et ils veulent entendre un souffle. Ils veulent voir une Église dont le cœur saigne et qui n'a pas peur de le montrer.

À ce moment-là, à ce moment-là seulement, la victime pourra peut-être et je le souligne trois fois, pardonner. Et je peux même parfaitement comprendre qu'elle ne pardonne jamais.

J'ajoute encore avec le sociologue Edgard Morin, qui n'est pas que je sache de « ma boutique », que pour continuer à vivre en société, surtout après un tel traumatisme, je le cite, il faut pouvoir « créer par le pardon une rupture dans la chaîne de l'inhumanité. »

À toutes les victimes, à chacune et à chacun en particulier, je voudrais pouvoir dire et je n'ai cessé de dire à quel point je suis moi-même blessé de leur blessure et, puisque je fais partie de cette institution où elles ont été broyées, j'ose leur demander pardon, en espérant que quelques-uns, quelques-unes d'entre elles seront un jour capables d'accueillir ce pardon.

Une interrogation fondamentale de l'Église sur la sexualité

Le quatrième point, la réparation institutionnelle passe encore, à mes yeux, par une interrogation fondamentale de l'Église catholique sur la sexualité.

L'Église, bien entendu, comme toute instance de la société, a absolument - je ne vois pas pourquoi on contesterait cela - le droit d'offrir sa réflexion éthique dans l'espace public. Il n'y a personne qui doit donner un ordre en disant : l'éthique c'est ça, un point c'est tout. L'éthique, nous la construisons ensemble. Il y a beaucoup de chemins pour essayer d'arriver aux meilleures réponses possibles. Encore faut-il, dans des questions d'éthique sexuelle si, si délicates, que cette réflexion traduise la manière dont les chrétiens vivent réellement leur sexualité, que l'Église tienne sur ce terrain-là - je parle bien du terrain global, de son discours habituel sur la sexualité - qu'elle tienne un discours confiant, un discours encourageant, qu'elle se réjouisse sincèrement du bonheur que peuvent avoir les gens à travers la sexualité et qu'elle se réjouisse sincèrement des autres regards que le sien, qui sont tout aussi fondés éthiquement que le sien.

Même si la relation entre le discours de l'Église sur la sexualité et la pédophilie n'est pas directe, évidemment, on ne peut pas ne pas discerner certaines liaisons dangereuses. Un discours trop pessimiste sur la sexualité, trop culpabilisant, comme un discours trop idéaliste, qui prône un sommet inaccessible, ces deux extrêmes peuvent entraîner des dégâts. « Si l'homme meurt au contact de l'absolu, disait un jour le philosophe Merleau-Ponty, alors, cet absolu, il vaut mieux qu'il ne le fréquente jamais ».

C'est exactement là, je crois, que des prêtres, parfois généreux, mais pas qu'eux, des pères de famille, des frères, des oncles, des grands-pères... prisonniers de ce discours irréaliste, se sont révélés d'une incroyable immaturité sexuelle. Est-ce que l'Église a conscience, et je veux bien que ce soit une minorité, mais est-ce qu'elle a conscience que sans le vouloir, elle a conduit à des déviances sexuelles par l'immaturité sexuelle de certains de ses représentants?

Je sais que plusieurs membres de l'Église officielle, surtout ces dernières années, m'ont dit qu'ils s'en inquiétaient beaucoup, qu'ils voulaient beaucoup mieux former les candidats au sacerdoce ou à la vie religieuse, qu'ils voulaient beaucoup plus s'interroger sur le mode concret de la vie des prêtres. Parce qu'il y a là beaucoup de questions à poser. Tant mieux. Mais pour que ces bonnes intentions soient crédibles – et c'est la dernière réparation dont je voudrais parler, parce que les deux sont directement liées, il faudra encore se poser une question difficile, la plus difficile, la plus déterminante à mes yeux à propos de la pédophilie dans l'Église, et dont on a très peu parlé : la relation entre la sexualité et le pouvoir sacré.

Une interrogation sur l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre

Je veux dire que la réparation institutionnelle passe et passera surtout par une interrogation sur l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre.

Permettez-moi ici de vous entraîner un bref moment sur le terrain théologique, on n'y échappe pas si on veut s'engager ici dans une démarche en profondeur.

Pour le dire en un mot, le pouvoir sacré qui accompagne le sacerdoce peut conduire à de terribles dérives. Comme me le confiait Jean-Yves Quellec, bénédictin, moine et prieur du monastère de Clerlande à Ottignies-Louvain-la-Neuve - et d'ailleurs la phrase que je vais vous lire, j'ai vu qu'à la suite de notre conversation, il la reprenait dans son tout dernier livre qui est une méditation monastique - je cite donc Jean-Yves Quellec : « des hommes en manque, à qui on tient un discours de plénitude, en viennent à combler ce manque de façon anarchique, violente, et même criminelle ». Fin de citation, parole de moine. Et il m'a dit : « je sais de quoi je parle comme responsable d'une communauté monastique, je sais à quoi je dois faire face ». Finalement, même quand ils parlent d'humilité, surtout quand ils parlent d'humilité, un certain nombre de gens d'Église se sentent supérieurs et « en arrivent à placer le sacré au-dessus de l'humain ». C'est une catastrophe. Ils ne voient pas ou ils ne veulent pas voir que Jésus lui-même a aboli de manière radicale, la distance entre le sacré et le profane. C'est parce qu'il a osé affronter les grands prêtres sur ce terrain-là qu'il est mis à mort. Et c'est ainsi que des êtres faibles, parfois peu équilibrés, mais très investis dans ce faux sacré et imbus du pouvoir qu'il procure, s'en prennent à plus faibles qu'eux, abusent d'eux, en les enfermant - circonstance aggravante - dans la toile de leur autorité soi-disant spirituelle. La petite Laura m'a raconté des choses affolantes à ce propos-là, au moment où son curé abusait d'elle, il ne parlait que de spiritualité et en disant : « regarde un peu comme le Bon Dieu nous voit et qu'il est heureux de ce que nous faisons ». C'est du concret, ce que je vous raconte. Avec ses mots à elle, avec le vocabulaire qu'elle avait à son âge, elle exprime admirablement dans son mémoire, cet abus de pouvoir et ce sentiment que le sacré permet tout. C'est ce qu'Albert Bastenier, un journaliste belge appelle remarquablement, dans un très bel article, une « pathologie de la fonction ».4

Pour être prêtre - et là, je peux témoigner, je le suis depuis 45 ans - pour être prêtre, il faut avoir suffisamment de « profane » en soi, suffisamment de laïcité en soi, afin d'échapper à l'ambiguïté du pouvoir sacré. La prêtrise est d'abord un service, et ce service, pour l'exercer aussi sereinement et aussi authentiquement que possible, il faut être capable de se tenir dans un « au-delà du clan ». Les prêtres ont besoin de distance dans leur appartenance. Sinon, ils sont en danger. Et ils mettent en danger.

Je souhaiterais encore avant de terminer, dire que la pédophilie dans l'Église - c'est ce qu'on disait au tout départ - ce n'est pas « un accident de parcours, ce n'est pas un immense fait divers ».⁵ Elle interroge fondamentalement une institution qui se trouve aujourd'hui « à la croisée des chemins » comme l'écrivaient trois de mes collègues, professeurs à l'Université Catholique de Louvain, dont le doyen de la faculté de théologie⁶. Parce que, ne croyez pas que je sois seul à ternir le discours de ce soir, tous mes collègues, y compris tous mes collègues de la faculté de théologie ont tenu ce discours-ci et ils ont indiqué très pertinemment que, dans toutes ces affaires qui nous ont bouleversés et la pédophilie en particulier, il est

⁴ Albert Bastenier, « Un watergate ecclésiastique ? », *La Revue Nouvelle* décembre 2010.

⁵ *La Revue Nouvelle,* ibid.

⁶ Benoît Bourgine, Joseph Famerée et André Wénin, « À la croisée des chemins », in *La Libre Belgique*, 30 novembre 2010, p.55.

indispensable que l'Église renoue avec la société civile avec laquelle elle est en très, très grand divorce.

D'ailleurs, l'ancien archevêque de Poitiers, Mgr Rouet, n'a jamais dit autre chose quand il affirme - et c'est vrai pour la pédophilie - que si l'Église ne cherche pas avec le monde « un accord commun de sens », elle ne se parlera plus qu'à elle-même.

C'est peut-être finalement et paradoxalement, à travers ce terrible drame de la pédophilie, la seule chose qui me donne espoir : l'Église, sous peine de se marginaliser, va devoir se mettre davantage à l'écoute des autres manières de penser. Elle va devoir admettre plus que jamais que sa vérité est partielle. Elle va devoir considérer que la liberté de conscience est un acquis fondamental de la culture contemporaine et que la liberté de conscience devrait et doit devenir une pierre angulaire à l'intérieur de l'Église elle-même.

Et à cet égard, il me semble que le pape François conduit très heureusement l'Église dans cette direction-là. En deux ans et demi de pontificat, il n'a cessé de jeter des ponts, d'encourager le dialogue et de se montrer ferme sur les douloureuses questions qui nous réunissent ce soir. Et il a le courage de faire face, y compris au Synode, à une Église qui est, pour le moins, très, très plurielle. Mais c'est une bonne chose que cette pluralité éclate au grand jour et que l'on sache désormais qui est qui! C'est une très bonne chose, même si le Synode n'accouche pas de tous les résultats que certains pouvaient en attendre.

Envoi

Il me reste quelques minutes pour vous dire comment le Parlement Belge, au-delà des recommandations qui constituent son rapport, a voulu tendre la main à l'Église de manière concrète, en lui proposant, on y a fait une toute petite allusion, de s'engager dans une procédure vraiment inédite qui permette de répondre - au moins en partie - aux attentes des victimes.

Je résume en trois points :

- 1. Reconnaissance morale, même si l'abuseur est décédé.
- 2. Dédommagement financier.
- 3. Et réflexion fondamentale sur le rapport d'autorité.

Concernant les deux premiers points, l'Église et le Parlement se sont mis d'accord - soyons clairs, après des discussions parfois extrêmement difficiles et très tendues ; ce n'est pas arrivé comme ça, ça a pris des semaines - pour arriver à un accord. Mais ils se sont mis d'accord sur la création d'un Centre d'arbitrage à destination des victimes de faits prescrits.

Concrètement la victime peut s'adresser à ce Centre pour demander réparation à l'Église.

Et ce collège des arbitres est tout à fait indépendant. Il siège d'ailleurs à la Fondation Roi Baudoin et il est composé de magistrats, de médecins et de psychologues qui ont été désignés conjointement par les autorités ecclésiales et par le Parlement.

Je n'entre pas dans les détails, mais 621 personnes ont introduit un dossier avant la date butoir. On a donné un certain nombre de mois, la date butoir, c'était le 31 octobre 2012. Donc dès que la Commission a été créée jusqu'au 31 octobre, on a reçu 621 personnes et l'Église a déboursé un peu plus de deux millions d'euros à ce jour, pour dédommager les victimes qui se sont présentées.

Par ailleurs, l'Église a établi des « points de contacts » dans chaque diocèse. La victime peut bien sûr, être orientée vers la justice, <u>doit</u> être orientée vers la justice si les faits ne sont pas prescrits, mais elle peut recevoir une aide psychologique si elle la souhaite.

Et enfin, les évêques et les supérieurs majeurs ont aussi publié ensemble une brochure : « Une souffrance cachée. Pour une approche globale des abus sexuels dans l'Église » où ils affirment, je cite : « Comme responsables dans l'Église, nous avons conscience de notre responsabilité morale et de l'attente de la société à notre égard (...) Nous voulons nous placer aux côtés de la victime afin de chercher avec elle reconnaissance et réparation. »

Mes amis.

En terminant, il y a un mot que je n'ai pas encore prononcé ce soir, c'est le mot Évangile.

Je pense, en particulier, à la scène du lavement des pieds, au soir du Jeudi Saint. Rappelezvous, vous connaissez ça par cœur : « Jésus se lève de table, dépose ses vêtements, prend un linge qu'il noue autour de ses reins. Puis, ayant versé de l'eau dans une bassine, il commence à laver les pieds de ses disciples et à les essuyer avec le linge » (Jean 13,4-5). C'est tout simple et c'est immense.

Ce geste au temps de Jésus, ce geste du lavement des pieds, deux personnes seulement pouvaient l'accomplir : l'esclave étranger, celui qui est plus encore esclave que l'esclave juif (le dernier des derniers) et la fille aînée par affection pour son père.

Jésus réunit les deux : l'affection et le service.

Puis il se rhabille, il reprend place à table et il demande : « Comprenez-vous ce que je viens de faire ? » (Jean 13,12). Comprenez-vous la proximité entre le lavement des pieds et le partage du pain ?

Avant de prendre le pain, de le soulever et de dire : « Ceci est mon corps », c'est aussi, dans le même mouvement, soulever celui ou celle qui souffre et lui dire : « Ceci est ton corps ».

Célébrer l'eucharistie, c'est d'abord se dévêtir et prendre dans ses mains l'existence des hommes. C'est empoigner la peine et la joie, la violence et la douceur, la chair et le sang... et les faire traverser.

Je voudrais que face aux abus sexuels dans l'Église, nous soyons capables de nous dépouiller de nos vêtements institutionnels, que nous soyons capables de laver les pieds de celles et ceux qui ont été si profondément blessés. De leur offrir ce geste d'humilité et d'affection. Et leur dire, en reprenant place à table et en leur partageant le pain : « Je ne vous appelle plus serviteurs, je vous appelle amis ».

Je vous remercie.

Applaudissements nourris